Communiqué de presse

Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, se félicite des perspectives budgétaires triennales relatives au Ministère, présentées par le Gouvernement dans le cadre du débat d'orientation des finances publiques.

Les moyens du ministère de la Culture et de la Communication, hors audiovisuel public, progresseront en effet légèrement au cours des trois prochaines années, ce qui, dans le contexte actuel des finances publiques, confirme la priorité que le Premier ministre a exprimée en faveur de la culture.

Les moyens de l'audiovisuel public sont quant à eux confortés sur la période : la subvention budgétaire, qui constitue un frein objectif à l'indépendance de l'audiovisuel public, diminuera fortement sur la période, pour disparaître en 2017 (hors financement du fonds de soutien à l'expression radiophonique qui demeure) ; cette baisse sera globalement compensée par la dynamique spontanée de la contribution à l'audiovisuel public (la redevance audiovisuelle), liée à son indexation automatique et à la croissance du nombre de foyers sur le territoire.

Ainsi, la somme des crédits budgétaires et des montants collectés par l'intermédiaire de la redevance mobilisait 3770 M€ en 2014 ; en 2015, ce montant est globalement stabilisé jusqu'en 2017, ce qui n'exonérera pas les sociétés de poursuivre les efforts de maîtrise de leurs coûts, comme l'ensemble du secteur public. La répartition de cette ressource globale entre sociétés de l'audiovisuel public sera proposée au Parlement dans le cadre des lois de finances, en tenant compte des besoins de ces organismes et en cohérence avec les contrats d'objectifs et de moyens.

Paris, le 11 juillet 2014

Contact presse

Délégation à l'information et à la communication
01 40 15 80 11
service-presse@culture.gouv.fr

Toute l'actualité du ministère de la Culture et de la Communication

www.culturecommunication.gouv.fr

www.facebook.com/ministere.culture.communication

https://twitter.com/MinistereCC